

Syndicat Intercommunal D'Aménagement Touristique et Rural Du Pays Des Marais

FEUGERES – MARCHESIEUX – ST MARTIN D'AUBIGNY

Séance du mercredi 10 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix décembre, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Bruno HAMEL.

Présents : Bruno HAMEL, Anne HEBERT, Abel YON (arrivé après la délibération n°2025-07-20) Joël BEUVE, Vanessa DAUVERS, Nicolas JEANSON, Jean-Yves MAHAUT, Roland LEPUISSANT, Angélique SIMON, titulaires ; Emilie LAURENT suppléante de Cyril DEPERIERS.

Absents excusés : Cyril DEPERIERS, Benjamin HUE.

Absent : Edouard DANGUY.

Ordre du jour :

Avec l'accord du comité syndical, à l'unanimité, il a été ajouté à l'ordre du jour le point supplémentaire suivant :

- Restaurant Base de loisirs remboursement facture.

Procès-verbal

Le comité syndical valide le procès-verbal du 04 novembre 2025.

Délibération N° 2025-07-19 Restaurant Base de loisirs remboursement facture

Monsieur le Président informe le comité syndical que la SARL La Table du Marais a reçu les factures d'eau et d'assainissement 2025 comprenant la consommation d'eau des toilettes publics.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de rembourser à la SARL la Table du Marais le montant de la facture d'eau et d'assainissement correspondant à une consommation de 70 m3 soit un remboursement de 486,42 € TTC.

Retour suite à la réunion du 19 novembre

Le projet a été bien accueilli par les conseillers municipaux. La présentation faite par M GUEZAIS a été un peu longue réduisant le temps restant pour présenter le projet final.

M le Président présente une vidéo faites par l'IA à partir du document validé par le SIATR.

Délibération N° 2025-07-20 Validation des devis demandés dans le cadre de l'aménagement de la carrière des Refouds

Monsieur le Président rappelle que des devis ont été demandés pour l'aménagement de la carrière des Refouds :

- devis Lenormand matériel de clôture pour un montant de 176,38 € HT soit 211,66 € TTC,
- devis Poisson TP de nettoyage sur 8 m pour un montant maximum de 3 881,00 € HT soit 4 657,20 € TTC.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE les devis suivants :

- devis Lenormand matériel de clôture pour un montant de 176,38 € HT soit 211,66 € TTC,
- devis Poisson TP de nettoyage sur 8 m pour un montant maximum de 3 881,00 € HT soit 4 657,20 € TTC.

Echéancier pour début des travaux d'aménagement

Les clôtures et ouvertures peuvent être réalisées dès que possible. Le nettoyage du sentier longeant la carrière et allant jusque la route pourra être réalisé qu'au printemps car l'hiver il y a trop de boue et qu'il est nécessaire de semer de la pelouse derrière. Ce qui laisse le temps de travailler sur la signalétique (groupe constitué : Bruno HAMEL, Vanessa DAUVERS, Emilie LAURENT, Anne HEBERT).

L'ouverture au public est souhaitée pour le mois de juin 2026.

Question diverse

- Budget SIATR 2026 : le comité décide de voter le CFU et le budget avant les élections.

NOM - PRENOM	SIGNATURE
HAMEL Bruno	
DAUVERS Vanessa	